



Commission Administrative Paritaire des Chargés de Recherche du 10 décembre 2010 - Politique « incitative » à l'Inra -

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'Ecole – Tél : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Document réalisé le 13/12/2010 consultable en intranet : <https://intranet.inra.fr/cgt/> – et en internet : <http://www.inra.cgt.fr/>

Déclaration liminaire commune des quatre organisations syndicales de l'Inra (CGT, CFDT, CFTC, SUD) contre la politique incitative :

L'ensemble des élus et experts syndicaux CGT-CFDT-CFTC et Sud en CAP CR a dénoncé à plusieurs reprises les effets délétères de la pression de résultat que la hiérarchie exerce sur les chercheurs, de façon croissante. Les mesures dites de « politique incitative » se résument au vieux principe de la carotte et du bâton et s'exercent sur les chefs de départements qui les répercutent sur les directeurs d'unité et les chercheurs : un peu plus de dotation pour ceux qui publient « mieux », suppression de dotation pour ceux qui publient moins bien ou ne ré-orientent pas leur recherche sur des thèmes prioritaires. Cette politique suit à la ligne les réformes du gouvernement qui visent à ne laisser subsister que quelques « labex » sur la base des notations AERES.

De nombreuses voix s'élèvent contre cette logique de résultat, décrite comme la voie vers l'excellence, logique qui a pour principal effet d'éliminer progressivement la plus grande partie des structures et thématiques de recherche. **Au-delà des effets catastrophiques de cette politique nationale sur le potentiel de recherche scientifique, nous venons aujourd'hui une nouvelle fois vous alerter sur la façon inacceptable dont sont traités nos collègues chercheurs.**

Répondant aux exigences de la « politique incitative », des chefs de départements utilisent la dotation dite « part-chercheur » comme un instrument de chantage. Ainsi des CR sont convoqués sans motif explicite par leur CD, apprennent avec leur DU que leur part-chercheur n'a pas été attribuée à l'unité, et se voient décrire leurs insuffisances de façon assez insaisissable, en présence de leur DU et/ou chef d'équipe. Selon les cas, une publication de plus ou un re-positionnement thématique sont présentés comme une condition à la ré-attribution de la part-chercheur suspendue. Des convocations du même type sont réitérées quelques mois plus tard, la part-chercheur est parfois ré-attribuée, parfois non. Les CR concernés vivent très douloureusement cette manifestation abrupte de l'autorité : sentiment de stigmatisation, de mise en défaut, impuissance et solitude face aux exigences. Car, dans chaque cas, c'est le chercheur et lui seul qui est désigné implicitement comme responsable de la soi-disante insuffisance décelée. Il en découle une dévalorisation profonde et les maux associés : perte de motivation, anxiété et dépression. Nous avons reçu le témoignage d'une dizaine de chercheurs concernés en 2009 et 2010. Ces chercheurs publient (il est vrai, souvent juste en dessous des critères de l'AERES), encadrent des doctorants, gèrent des contrats, génèrent des brevets. Ils sont moralement écrasés et surtout révoltés par l'injustice qui leur est faite. Leur créativité est-elle stimulée ? Peut-on à la fois soumettre des chercheurs à l'arbitraire et attendre d'eux qu'ils restent intelligents et produisent de la connaissance ? Le prix de leur souffrance sera-t-il évalué par l'AERES et les CSS ?

Aujourd'hui à l'INRA, un institut où l'on se gargarise d'éthique et de morale à coup de « charte du chercheur » et de prix d'excellence de la GRH, où l'on met en place des groupes de travail sur les risques psychosociaux, la souffrance des chercheurs semble en réalité ne pas devoir être prise en compte.

Forts de notre responsabilité d'élus du personnel, nous exigeons que la DG interdise toute mesure de suspension/suppression de la part-chercheur de la part des CD.

Plus largement, nous demandons à la DG de mettre fin aux mesures dites de politique incitative. Ces mesures qui récompensent ou pénalisent le chercheur dans sa capacité de travail, en fonction de l'avancée des connaissances qu'il produit, sont, par nature, absurdes (ce sont les moyens qui permettent les résultats et non l'inverse). Elles le sont d'autant plus que les critères d'évaluation de cette production de connaissances sont fluctuants et difficilement pertinents. Nous vous demandons encore une fois de réfléchir aux réelles conséquences de ces pratiques sur l'avenir de la recherche et sur le dynamisme de ceux qui la font. **Arrêtez cette politique pseudo-incitative destructrice pour tous !**